

Union de Quartier Notre-Dame



Bulletin
n°103

www.notredame-grenoble.org

Directeur de la publication : Gérard Hudault

PPBE ??? de quoi s'agit-il ?

Cela veut dire : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Obligation est faite aux villes de plus de 100 000 habitants d'émettre un plan pluriannuel. Cette question étant maintenant du ressort de la Métro, c'est elle qui nous consulte sur un projet téléchargeable depuis le site <http://www.lametro.fr/438-lutte-bruit.htm> ; le précédent date de 2010.

L'Union de Quartier enverra les remarques ci-après, mais tout le monde peut émettre des avis. Plus il y aura de réponses, plus de chances aurons-nous d'être « entendus ». Vous pouvez utiliser ce texte, le modifier ou recomposer autre chose à votre guise.

Préambule

Les dégâts sur la santé causés par les nuisances sonores de l'animation nocturne du centre-ville sont aussi importants sinon plus que ceux occasionnés par la circulation sur les grands axes, principale cible des études et des plans sur le bruit. Des actions ont été mentionnées dans le plan précédent pour Grenoble mais pas toujours suivies d'effets. Nous demandons que le nouveau plan intègre les actions et règles suivantes :

Terrasses (règles d'implantation et de gestion)

- **Création d'une équipe dédiée à leur surveillance**, avec habilitation à faire des procès-verbaux et des amendes, et/ou à valider ou refuser le renouvellement des contrats annuels
- Horaire d'ouverture limité à 23 heures
- Pas de terrasses dans les rues étroites
- Pas plus de 5% d'occupation de l'espace public, par tranche de 200m de longueur pour les rues, et de 10 % en surface pour les places
- Engagement sur la charte de la vie nocturne pour toute nouvelle installation
- Pas de sonorisation interne en cas de terrasse (porte d'accès ouverte en permanence, diffusant le bruit dehors) et évidemment en terrasse.

Animations sonores

- Sur des emplacements sélectionnés uniquement (peu ou pas de logements à proximité et espaces suffisamment vastes, atténuation par de la végétation ou des dispositifs adaptés)
- Pas plus de 6 fois par an, sauf en certains endroits
- Maximum 80 dB(A) en tout point de l'espace public concerné. Contrôle par sonomètre enregistreur avec sanctions en cas de dépassement.
- Intervention immédiate et saisie (temporaire) du matériel en cas d'évènement sonore, notamment commercial, non autorisé en espace public.
- Intervention policière en cas de fête bruyante en appartement

Permanences le samedi à 11 heures, 10 rue Chenoise / tel : 04 57 93 79 59

J'adhère à l'Union de Quartier Notre-Dame pour 2016 (9 Euros)

Prénom..... Nom.....

N°..... Rue ou Place

Tél..... Adresse e-mail

(Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Union de Quartier Notre-Dame)

Journée du 8 octobre 2016

Le quartier voisin, l'Île verte, est connu pour ses trois blanches tours aux belles façades ; vous les remarquez avenue maréchal Leclerc et à la télé, où elles symbolisent Grenoble. Notre quartier aussi a trois belles tours, mais personne n'en parle et probablement que beaucoup de ses habitants ne les remarquent même pas, tellement elles sont là, tranquillement parmi nous, depuis des siècles. Aussi, lorsque les Unions de quartier de Grenoble Métropole ont lancé l'idée d'organiser, toutes ensemble, le 8 octobre, une journée « Connaissez votre quartier », j'ai pensé que ce serait bien de mettre nos tours à l'honneur.

La difficulté qui vient tout de suite à l'esprit est qu'elles sont inaccessibles. La plus jeune des trois, la Tour de l'Île, qui a un peu plus de 500 ans, a été annexée au Musée de peinture ... non pour la faire visiter, mais pour y entreposer dossiers et œuvres d'art, sauf un étage qui, grâce à une passerelle vitrée (que certains jugent sacrilège) accueille les visiteurs intéressés aux dessins, gravures (*à préciser*). Les deux tours plus anciennes (plus d'un millénaire !) n'ont pas été accaparées par un musée, mais elles sont intégrées, quasiment dissimulées, dans des constructions postérieures : elles servent à loger des habitants du quartier, qui ne se vantent jamais de vivre dans un monument aussi chargé d'histoire. Le défi de faire découvrir ces tours inaccessibles oblige à imaginer quelques subterfuges. Voici ceux auxquels j'ai pensé, mais vous en trouverez sans doute d'autres.

Premier temps : croquez les tours. Lancer, le 8 octobre (ou avant ?), un appel à en représenter graphiquement (dessin, peinture, photo, vidéo, etc.) une ou plusieurs ; les vues les plus intéressantes ou les plus belles, recueillies au local avant 16h, seront montrées à l'ancien Musée-bibliothèque de la place de Verdun, dans le cadre d'une exposition organisée par le CLUQ et LAHGGLO.

Deuxième temps : connaissez les tours. Le 8 octobre à 17h (ou ultérieurement ?) une heure serait consacrée à chaque tour (dans la rue devant elle ou en salle ?) pour échanger des informations sur son histoire, ses caractéristiques et sa vie actuelle. L'UQND aura fait appel à des spécialistes (architecte, historien, etc.) mais elle compte aussi beaucoup sur ceux qui, parmi nous, sont porteurs de connaissances, de souvenirs, d'émotions esthétiques, de documents, etc. (par exemple, je pourrais, à propos de la Tour de l'île, premier Hôtel de ville de Grenoble, parler de l'initiative des élus locaux de l'époque, les consuls).

Troisième temps : faisons connaître nos tours. A partir des informations collectées, des intérêts suscités et des relations nouées ce 8 octobre, un collectif pourrait vouloir préparer, pour l'année suivante, un parcours ou un jeu ou un document pour faire voir et apprécier nos tours à tous les Grenoblois et même au-delà.

Ce schéma est une esquisse, une proposition ; je compte sur vos critiques ou améliorations ou contre-propositions et sur votre aide pour réussir cette animation culturelle tout près de chez nous. Contactez-moi à jtournon@aliceadsl.fr ou au local ou sur notre site.

Jean Tournon

PLANNING DES CONSULTATIONS ET DECISIONS SUR LA PIETONISATION

Disponible : expo à l'hôtel de ville et document de présentation du projet aux unions de quartier à la réunion du 7 juillet (nous consulter)

Fin septembre : mise en ligne d'informations complémentaires et votes sur le site « participation.lametro.fr »

26 septembre au 10 octobre : caravane et affichages sur l'espace public

27 septembre au 7 novembre : balades sur sites pour les commerçants et Unions de Quartier

24 octobre au 7 Novembre : 3 ateliers pour la rédaction d'un cahier de préconisation

Novembre - Décembre : bilan de la concertation et forum de restitution

Janvier : Délibération municipale